



## Déclaration FORCE OUVRIÈRE au Comité Technique Ministériel du 21 janvier 2016

Le mois de janvier - comme vous venez de le faire - est traditionnellement le moment de présenter ses vœux.

En ce premier CTM de cette nouvelle année :

- de gel de la valeur du point d'indice (pour la sixième année consécutive),
- de baisse des salaires (pour la quatrième année consécutive),
- de démantèlement des services du ministère (nous examinerons aujourd'hui la 54<sup>ème</sup> opération de restructuration de service depuis huit ans),

si nous avons un seul vœu à formuler, ce serait que l'année 2016 soit placée sous le signe des valeurs républicaines :

- au moment où les libertés individuelles et collectives sont remises en cause,
- au moment où l'égalité est bafouée par la territorialisation de la puissance publique,
- au moment, enfin, où la fraternité devrait laisser la place à un individualisme exacerbé.

Moins d'un mois après la menace sur les salariés d'Air France, la condamnation, la semaine dernière, de huit syndicalistes de Goodyear Amiens à des peines de prison ferme démontre la volonté du gouvernement français - ici, par l'intermédiaire du procureur -, à briser les luttes.

Au travers de cette criminalisation de l'action syndicale, c'est la répression anti-syndicale qui s'abat brutalement en France, comme partout où d'aucuns refusent que le dialogue « social » ne devienne que l'analgésique de la souffrance des salariés.

Je rajouterai que nous n'avons pas connu telle situation depuis 1945...

Nous venons justement, dans le ministère, d'inaugurer un dialogue social « refondé » à l'occasion du premier groupe dit « de dialogue » le 15 décembre dernier.

Unique point particulier à son ordre du jour : le don de jours de repos à un parent d'un enfant malade (désormais ouvert par le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015).

Force Ouvrière avait saisi cette occasion pour demander que ces jours puissent être fractionnés en heures afin de permettre que des parents d'enfants dont les affections lourdes nécessitent un placement en milieu scolaire adapté ne soient obligés, du fait de la rigidité des plages fixes, d'assurer le placement de leur enfant en pension.

L'administration s'était déclarée sensible à notre demande et engagée à en examiner la faisabilité.

Or si ce projet d'arrêté est à l'ordre du jour du présent CTM, le « vœu » que nous avons formulé est passé ... aux oubliettes !

Deux jours plus tard, le 17 décembre dernier, se tenait le Comité de suivi ARTT, ressorti du placard après plusieurs années de black-out.

Or, le lendemain de cette réunion - et sans même nous en avoir dit un mot la veille -, l'administration donnait instruction à ses chefs de service de ne plus respecter les garanties minimales de repos tant quotidien qu'hebdomadaire après interventions pendant l'astreinte !

Et nous n'oublions pas non plus cette lettre que nous avons adressée aux ministres par votre intermédiaire, M. le Secrétaire général, lors du dernier CTM, leur demandant de résister à l'oukase primoministériel qui voudrait - comme l'a il est vrai revendiqué une organisation ici présente - que tous les corps du ministère basculent sous le régime du RIFSEEP au plus tard au 1er janvier prochain.

Comme pour ce qui précède, les ministres en auraient-elles décidé autrement ... sans pour autant nous le dire ?

Voilà brièvement, M. le Secrétaire général, en quoi, en ce début d'année, ce ne sont pas tant des vœux - et donc sans hypocrisie ni naïveté - mais des revendications que nous formulons ici.

**Et c'est parce que manifestement le rapport de force est, plus que jamais en ces temps glissant dangereusement de l'austérité à la répression, le meilleur moyen pour se faire entendre que nous appelons les personnels à se mobiliser et à faire grève le 26 janvier prochain :**

- **pour dire STOP au démantèlement du service public républicain,**
- **pour exiger la revalorisation substantielle du point d'indice,**
- **pour défendre leurs statuts et leurs carrières menacés, notamment, par le PPCR.**

**salaires**

1 an de dividendes versés  
aux actionnaires  
= 30 % d'augmentation  
du point d'indice

Le 26 janvier  
**AGISSONS**  
PAR LA GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS